

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00299

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – SOUTIEN D'URGENCE COVID – RENFORCEMENT
EXCEPTIONNEL AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) -
FRANCE ACTIVE LOIRE - SUBVENTIONS 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT

Membres titulaires absents excusés :

M. Georges HALLARY M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 20 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24420770-20201013-0202002280

DATE D'APPÊCHAGE : 20 octobre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – SOUTIEN D'URGENCE COVID – RENFORCEMENT EXCEPTIONNEL AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - FRANCE ACTIVE LOIRE - SUBVENTIONS 2020

Dans le cadre de son projet de territoire 2014 – 2020, Saint-Etienne Métropole a engagé un plan d'actions volontariste pour accompagner le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de maintenir et développer le dynamisme et les emplois de ce secteur.

Cet enjeu se décline en 4 axes :

1. Faciliter l'émergence des projets d'entrepreneuriat ESS
2. Accompagner la professionnalisation des structures de l'ESS
3. Favoriser la croissance des entreprises de l'ESS
4. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

L'un des objectifs du second axe est la consolidation des structures de l'ESS.

Depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôt, l'Europe au travers du Fonds social européen (FSE) et la Région Auvergne Rhône-Alpes, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités de :

- accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) ;
- pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources) et renforcer les organisations des entreprises de l'ESS.

Sur le territoire métropolitain, le DLA est mis en œuvre par France Active Loire.

Concrètement, France Active Loire propose aux structures de l'ESS :

- un diagnostic de la situation de la structure bénéficiaire, une analyse de ses besoins et un plan d'actions sur 3 ans ;

- l'engagement d'une dynamique collective dans l'association, à partir de la dimension ressources humaines, avec une vision globale sur le projet de la structure ;
- une enveloppe d'ingénierie permettant de mobiliser des cabinets conseils qui opèrent un transfert de compétences vers la structure.

Saint-Etienne Métropole finance le DLA à hauteur de 24 000 € pour l'année 2020 (délibération du 13 janvier 2020). Le conventionnement avec France Active Loire pose le cadre des objectifs à réaliser avec l'accompagnement de 30 structures sur le territoire.

Eu égard à la période de crise sanitaire et aux difficultés économiques rencontrées par certains secteurs d'activité, certaines entreprises ont besoin d'un accompagnement renforcé pour faire face à la situation.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer au DLA un fonds de soutien d'urgence complémentaire de 7 500 €, à titre exceptionnel, afin de répondre à ces situations d'urgence post-crise. Ce fonds exceptionnel sera fléché spécifiquement sur des structures identifiées conjointement par Saint-Etienne Métropole et France Active Loire. Ce fonds s'ajoute à l'enveloppe financière du DLA mais ne pourra pas appeler de co-financement annuel prévisionnel (Etat, Caisse des Dépôt, FSE, Région, Saint-Etienne Métropole).

Les objectifs sont définis dans le cadre d'un avenant à la convention 2020. Ceux-ci viseront à accompagner soit 2 structures employeuses qui font face à des problématiques de financement, de retournement ou en repositionnement stratégique, soit un collectif de 6 entreprises visant un renforcement de leur modèle économique par la structuration de partenariats.

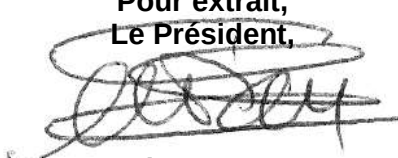
D'une façon générale, Saint-Etienne Métropole, dans le cadre des COPIL et des Comités d'appui techniques auxquels la Métropole est associée, veille à la bonne coordination du DLA au travers du PROgramme de Coopération de l'Economie Sociale et Solidaire (PROCESS) qui permet un accompagnement ante et post DLA pour une parfaite efficience sur le territoire.

Ce fonds complémentaire de Saint-Etienne Métropole permet de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et de se doter d'un outil supplémentaire d'urgence face à la crise.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à France Active Loire d'un montant global de 7 500 € au titre du fonctionnement pour l'année 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et FRANCE ACTIVE LOIRE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

Gaël PERDRIAU